

Fondation Droit au Talent

Rapport annuel



**POUR L'AVENIR
DU PROGRAMME ARTS-ÉTUDES**

au 30 juin 2016

Depuis 30 ans, la Commission scolaire de Laval (CSDL) offre un programme arts-études en musique unique au Québec. Le programme arts-études de la CSDL dessert environ **600 élèves pour l'ensemble du territoire de Laval**, dès la troisième année du primaire, et ce jusqu'en cinquième année du secondaire :

- Des Cèdres (Primaire, élèves provenant du nord de l'île de Laval)
- Marcel-Vaillancourt (Primaire, élèves provenant du sud de l'île de Laval)
- Poly-Jeunesse (1^{re} et 2^e secondaire)
- Curé-Antoine-Labelle (3^e, 4^e et 5^e secondaire)
- Mont-de-Lasalle (secondaire)

La Fondation Droit au Talent a été fondée en 2000 par des parents de l'école Des Cèdres. À l'origine, la Fondation avait un mandat limité à desservir l'école Des Cèdres. En 2012, la Fondation Droit au Talent a élargi son mandat à l'ensemble des écoles offrant le programme arts-études de la CSDL et travaille depuis au financement complémentaire de ce programme.

Depuis 2013, la Fondation Droit au Talent contribue au financement complémentaire du **programme à hauteur de 110 000 \$** par année grâce à la mobilisation des acteurs de la communauté, notamment des contributions exceptionnelles de la CRÉ, des enveloppes discrétionnaires des députés et des ministres et de la CSDL.

Les principaux grands partenaires de la Fondation :

- Commission scolaire de Laval
- Ville de Laval
- Député libéral de Sainte-Rose et les députés du caucus formant le gouvernement
- Orchestre Symphonique de Laval
- Le Courrier Laval
- La Maison du Violon

Les opérations de la Fondation peuvent s'inscrire dans deux catégories :

- Le financement des activités de l'école du comité de l'école; et,
- Le financement complémentaire du *Programme arts-études* pour l'ensemble des écoles.

Chaque comité école peut se doter d'une programmation d'activités et d'objectif de financement propre. Le comité école assure la réalisation de sa programmation. Les résultats financiers de ces opérations sont à la disposition exclusive de l'école du comité école. Jusqu'au mois d'avril 2016, seul le comité de l'école Des Cèdres était constitué et réalisait des activités de financement. Il n'y a aucune campagne de financement réalisé par l'école des Cèdres durant l'année fiscale 2015-2016. En avril

2016, lors d'une rencontre entre le directeur adjoint de la Commission Scolaire de Laval, la Directrice de l'école des Cèdres et la présidente de la Fondation Droit au talent, il a donc été décidé d'arrêter les activités de Financement spécifiques à l'école des Cèdres. De plus, en l'absence de demandes et/ou d'activités spécifiques à financer à l'école des Cèdres (notamment l'annulation du camp musical du père Lindsay, et l'utilisation du fonds global plutôt que du fonds dédié à des Cèdres pour l'achat des violoncelles), il a été décidé que le montant cumulé par le passé par les campagnes exclusives à des Cèdres serait joint au fonds général.

Les résultats 2015-2016

Les résultats des activités de financement complémentaire du *Programme arts-études* pour l'ensemble des écoles totalisent 110 000 \$** :

➤ Concert Pour l'Avenir – TD 2016**	43 000\$
➤ Contribution des députés et ministres	29 000\$
➤ CRE de Laval pour les instruments	25 000\$
➤ Ville de Laval	8 000\$
➤ Campagne Zenith	6 000\$

**Données préliminaires.

La Fondation s'est engagé à remettre à la CSDL 60 000 \$ pour le financement complémentaire du Programme Arts-études en musique.

La subvention de la CRE (Conférence Régional des Élus) est une contribution unique afin de financer l'achat d'instruments pour une valeur de 50 000\$ pour les écoles du Programme Arts-études en musique.

Financement du Programme Arts-études en musique de la CSDL

Financement complémentaire

• Fondation Droit au Talent	60 000 \$
• CSDL	50 000 \$
Total	110 000 \$

Financement total

• Financement de base CSDL	150 000 \$
• Financement complémentaire CSDL	50 000 \$
<i>Sous-total CSDL</i>	200 000 \$
• Fondation Droit au Talent	60 000 \$
Financement total du Programme	260 000 \$